



Les relations trans-Manche à l'heure du « Brexit flou » (III) *Synthèse opérationnelle*

*Points de vigilance & recommandations
à l'intention des PME*

Prise de position présentée par Brigitte GOTTI
Au nom de la Commission Économie et financement des entreprises
Et adoptée à l'Assemblée générale du 13 juin 2019



SYNTHÈSE OPÉRATIONNELLE

**Points de vigilance & recommandations
à l'intention des PME**

POINTS DE VIGILANCE & RECOMMANDATIONS

Le Brexit nécessite, de la part des entreprises françaises, qu'elles soient exportatrices ou importatrices ou même simplement intégrées dans une chaîne de valeur associant des opérateurs britanniques, une adaptation en deux temps :

- Pendant la phase préalable à la sortie effective du RU de l'UE (= d'ici au 31 octobre 2019... ou plus tôt) et la période de transition immédiatement consécutive à cette sortie ;
- En vue de gérer des relations post-Brexit avec des partenaires dans un pays qui pourra, soit faire encore partie d'une union douanière avec l'UE, soit devenir un pays tiers au sens strict du terme.

Pour y parvenir avec les meilleures chances de succès, la CCI Paris Île-de-France conseille vivement à ses ressortissants de concentrer leur mesure d'impact et leurs réflexions stratégiques sur les **14** domaines clés suivants :

► VOLET « ENTREPRISES »

	Thèmes	Propositions
1	Volume prévisionnel d'affaires (ventes, achats)	Sonder les clients sur leurs intentions d'achat actualisées et leur réceptivité à une révision des prix rendue nécessaire par l'adaptation au nouveau cadre réglementaire issu du Brexit (Export) / Faire le point des livraisons envisagées par les fournisseurs et des modifications tarifaires qu'ils prévoient d'imputer.
2	Contrats en cours	Dresser le bilan des engagements juridiques. Quid des ajustements possibles (droit de référence, CGV, clauses de révision, arbitrage, indemnités, etc.) ?
3	Procédures douanières	Identifier la procédure douanière qu'il conviendra de respecter. Evaluer les besoins (tâches exécutées en interne ou à externaliser). Idem pour l'importation.
4	Adaptations techniques à prévoir	Evaluer l'impact des aspects qui peuvent connaître des modifications du fait de l'évolution du cadre réglementaire (emballages, marquages spéciaux, assurances, modalités de mise en œuvre du SAV, etc.).
5	Transport & logistique	Idem pour l'acheminement du fret, l'entreposage intermédiaire et la constitution éventuelle de stocks de sécurité, en particulier d'ici au 31 octobre 2019.
6	Certifications, autorisations...	Identifier les modifications à prévoir et leur impact matériel et financier (formalités, délais, coûts, ...). Tenir compte de délais possibles dans la mise en place des structures de contrôle sanitaire et vétérinaire au RU.
7	PI et protection des données	Contrôler la nécessité d'enregistrements locaux spécifiques (ex. IGP) et établir la liste et le calendrier des formalités correspondantes à accomplir.

	Thèmes	Propositions
8	Fiscalité	Evaluer l'impact en matière fiscale (procédures, taux, nouvelles taxes éventuelles). S'agissant des produits soumis à accises (ex. alcools), vérifier la nature des contraintes (représentant fiscal au RU).
9	Révision des prix	Négocier avec ses partenaires la manière d'imputer les surcoûts provoqués par le Brexit, en tenant compte des fluctuations du cours de la £ par rapport à l'€.
10	RH & Formatage des équipes présentes sur place	Programmer – en liaison avec les salariés concernés – la révision des missions confiées (périmètre, partage des responsabilités, reporting, possibilité ou non d'agir sur d'autres marchés, etc.). Intégrer les modifications à apporter aux contrats de travail.
11	Conséquences collatérales / Marchés européens	Mesurer – le cas échéant - l'impact éventuel du Brexit sur les partenaires irlandais. Plus largement, évaluer les conséquences d'une éventuelle contraction de marchés tiers du fait du Brexit (onde de choc ou réaction en chaîne).
12	Conséquences collatérales / Marchés tiers	Dans le cadre des accords négociés entre l'UE et certains pays tiers (ex. Canada, Japon, Corée du Sud...), les marchandises vendues à ces pays doivent comporter une certaine part de valeur ajoutée européenne (en général 55 %). Or, avec le Brexit, cette part de VA apportée jusqu'à présent par des opérateurs britanniques ne rentrera plus en ligne de compte, ce qui obligera les exportateurs européens à compenser par d'autres biais cette insuffisance.
13	Veille réglementaire	Prévoir un suivi attentif des évolutions législatives ou réglementaires d'origine britannique, européenne et française, afin d'identifier toute décision se traduisant, soit par des contraintes administratives à prendre en compte, soit, à l'inverse, des opportunités à exploiter, tant en France qu'au RU.
14	Anticipation de l'après-Brexit	Evaluer les possibilités de collaboration avec ses partenaires actuels. Reconsidérer les offres de prix et de services. Ajuster les modalités de collaboration éventuelle sur les pays tiers.

► VOLET « ASSISTANCE AUX ENTREPRISES »

Afin que les entreprises puissent gérer cette période de transition dans les meilleures conditions, leur environnement consulaire peut les y aider. C'est ainsi que la CCI Paris Île-de-France prévoit, **en complément du cycle d'animation régional¹ qu'elle a mis en œuvre sur ce thème au 1^{er} trimestre 2019**, de réaliser un « monitoring » des différents aspects suivants, qui peuvent avoir des incidences sur la stratégie des entreprises (liste non exhaustive) :

¹ Conçu et animé en liaison avec les services des Douanes, de la DIRECCTE et de plusieurs experts, avec le soutien des services préfectoraux, **ce cycle a mobilisé plus de 500 représentants d'entreprises, témoins et intervenants. Dans un souci d'actualisation de l'information, de nouvelles sessions de sensibilisation/accompagnement sont prévues d'ici à l'été 2019.**

Thèmes	Propositions
Suivi des négociations RU/UE	Une fois le Brexit effectif (fin octobre 2019 ?), les négociations vont se poursuivre avec le RU, en toute hypothèse, pour compléter les différents régimes transitoires en vigueur à partir de cette date, et, surtout, pour négocier le cadre futur des relations entre les deux zones. Or, les nouveaux responsables de ces négociations, tant du côté britannique qu'européen, vont, tout au long de ce processus, rendre publics des éléments techniques qui nécessiteront d'être analysés avec attention, afin de déterminer leur impact sur les entreprises françaises.
Impact territorial et sectoriel de la période de transition (en France)	Compte tenu des incertitudes rappelées dans le présent document, il est important de suivre avec attention les conséquences de l'application des régimes transitoires dans les territoires les plus exposés (Hauts-de-France, Normandie, Bretagne) et les secteurs les plus sensibles (pêche, automobile, pharmacie, produits alimentaires, services, tourisme, etc.), afin d'en tirer des enseignements pratiques et d'en déduire des mises en garde éventuelles. Ceci vaut aussi pour l'Île-de-France (parce que le RU est son 3 ^e client et que l'axe Seine ménage une continuité économique et territoriale avec la Normandie).
Avenir des composantes régionales du RU (Ecosse et Ulster notamment)	Les fractures territoriales provoquées par le Brexit au sein du RU, quoi que le pouvoir central fasse pour les minimiser, laisseront des traces et conduiront les acteurs locaux à adapter leur politique publique par rapport aux instructions provenant de Londres, avec le souci de renforcer leur attractivité respective. Cette politique de l'offre peut permettre aux investisseurs étrangers (et donc français), qui veulent maintenir des implantations sur ce marché, de bénéficier de nouvelles opportunités.
Surveillance du marché irlandais	La question du « backstop » - et plus globalement du statut de l'Irlande du Nord - doit – formellement – avoir été tranchée d'ici à l'issue de la période de transition. Le régime qui sera retenu affectera inévitablement les économies des deux composantes de l'île, et donc les possibilités d'affaires dont pourront bénéficier les entreprises françaises.
Effets collatéraux du Brexit sur les marchés tiers	La contraction du marché britannique ne manquera pas d'affecter les économies voisines. Il est donc vivement souhaitable que des « capteurs » (CCIFE ² ?) permettent de mesurer ces effets perturbateurs et les réactions des investisseurs par rapport à celles-ci, de manière à prévenir d'éventuelles délocalisations.
Positionnement du RU sur les dossiers jusque là traités par l'UE & anticipation des divergences réglementaires	La surveillance de relations équilibrées – sinon équitables - en matière diplomatique ou de concurrence entre un RU redevenu « indépendant » de l'UE et cette dernière nécessite une grande vigilance parce que les plus farouches défenseurs du Brexit, souhaitant agir de manière autonome, ne s'aligneront pas nécessairement sur les positions défendues par l'UE. Il est donc indispensable, notamment pendant la période de rodage des nouvelles institutions européennes, que les projets législatifs que le RU mettra en chantier fassent l'objet d'une très grande vigilance, afin d'identifier, le cas échéant, les dispositions qui pourraient nuire aux intérêts européens à court, moyen et long terme (ex. fiscalité, aides d'Etat, etc.). Il importe également de veiller à ce que le Brexit ne se traduise pas par un amoindrissement de l'influence européenne dans l'activité et la gestion des organes internationaux dont la compétence s'exerce dans la sphère économique (OMC, ISO, etc.).

² CCI françaises à l'étranger

<p>Registre de transparence de l'Union européenne N° 93699614732-82</p>	<p>Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France 27, avenue de Friedland F - 75382 Paris Cedex 8 http://www.etudes.cci-paris-idf.fr</p>	<p>Contact expert(s) Bernard Cottin tél. : +33 1 55 65 73 25 bcottin@cci-paris-idf.fr</p>	<p>Contact presse Isabelle de Battisti tél. : +33 1 55 65 70 65 idebattisti@cci-paris-idf.fr</p>
<p> Suivez-nous sur Twitter : @CCIParisIdf_Vox</p>			

Crédit photo : nito/Adobe Stock

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI - Directeur général -
CCI Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08
Rapports consultables ou téléchargeables sur le site :
www.cci-paris-idf.fr
ISSN : 0995-4457 – Gratuit